Produit et portrait

Professional Invest est la solution de prévoyance semi-autonome d'AXA Fondation Prévoyance professionnelle. Du fait de sa grande flexibilité, elle est performante et parfaitement adaptée aux entreprises, qu'il s'agisse de start-up ou de grandes entreprises de renommée internationale.

Chiffres-clés de la Fondation au 31 décembre 2024

Taux de couverture	109,9 %
Avoirs de vieillesse (en mio. CHF)	28 166
Clients affiliés	41 189
Personnes assurées actives	227 017
Bénéficiaires de rentes dans la fondation	9 739

Organisation

AXA Fondation
Prévoyance
professionnelle

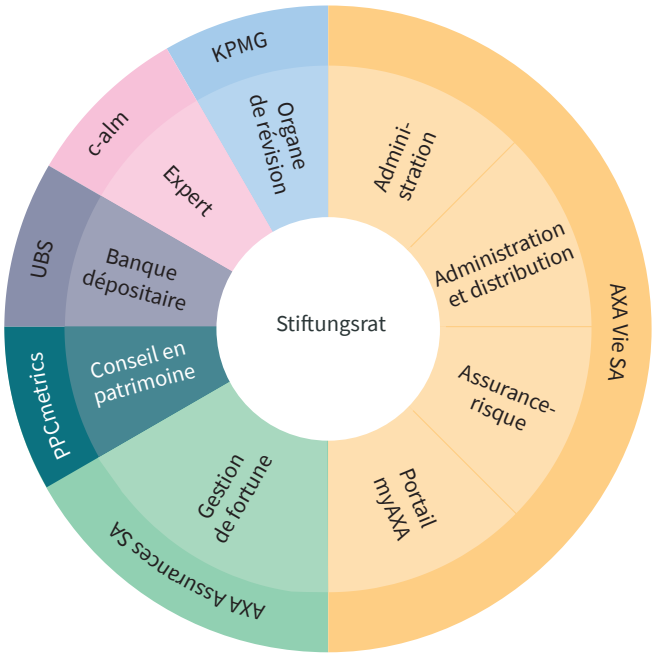

Nom de la fondation

AXA Fondation Prévoyance professionnelle, Winterthur

Société fondatrice / date de fondation

AXA Vie SA / 8 juin 1984

Objectif

Solution semi-autonome avec placements en pool
La Fondation a pour but la gestion de la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions de la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement des prestations surobligatoires.

Placements

Activité de placement

- Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement, le risque de placement étant assumé par la fondation collective et les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées.
- La fortune est investie par AXA Asset Management.

Modèle de rémunération valable à partir du 1er janvier 2025

Le Conseil de fondation a défini les directives applicables à la rémunération des avoirs de vieillesse des personnes assurées actives afin d'offrir aux caisses de prévoyance affiliées une grande transparence et des possibilités de planification.

Degré	Prévisions pour le taux de couverture au 31.12.20XX	Rémunération (régimes obligatoire et surobligatoire)
7	≥ 120,00 %	4,50 % + 50 % × (TC – 120 %)
6	≥ 117,50 %	3,25 % + 25 % × (TC – 115 %)
5	≥ 115,00 %	3,25 %
4	≥ 112,00 %	2,75 %
3	≥ 108,00 %	2,25 %
2	≥ 105,00 %	2,00 %
1	≥ 100,00 %	Taux d'intérêt minimal LPP (actuellement 1,25 %)
0	< 100,00 %	Au maximum le taux d'intérêt minimal LPP

Compensation du renchérissement et participation aux rentes, valable à partir du 1er janvier 2025

Le Conseil de fondation se base sur le taux de couverture pour déterminer une compensation du renchérissement et, le cas échéant, d'autres participations aux rentes.

Degré	Prévisions pour le taux de couverture au 31.12.20XX	Budget pour la compensation du renchérissement et la participation aux rentes
7	≥ 120,00 %	1,25 % + 50 % × (TC – 120 %)
6	≥ 117,50 %	max. 25 % × (TC – 115 %)
0-5	< 117,50 %	0 %

Mentions légales

En cas de situations extrêmes sur les marchés financiers ou de restrictions légales, le Conseil de fondation se réserve le droit de déroger aux mécanismes susmentionnés ou de les adapter.

Membres du Conseil de fondation

Représentants des employeures

- Christoph Senti (président)
  Christoph Senti AG, Altstätten
- Corinne Antonica-Schönenberger
  Antonica.Management GmbH, Erlenbach
- Patrick Bundeli
  INTERSPORT (Schweiz) AG, Berne
- Alexia Rambosson
  A. Rambosson AG, Zurich

Représentants des salariés

- Christoph Burkhalter (vice-président)
  Avaloq Group AG, Zurich
- Hanspeter Herger
  x-plus services GmbH, Engelberg
- Bodo Möller
  Google Switzerland GmbH, Zurich
- Csilla Schreiber-Orosz
  PartnerRe Holdings Europe Ltd., Zurich

AXA-fondation-prevoyance-professionnelle.ch
Portail clients:
myAXA.ch

Nous avons éveillé votre intérêt?
Prenez sans tarder rendez-vous avec l'un des spécialistes en prévoyance d'AXA.
Vous trouverez de plus amples informations sur AXA-fondation-prevoyance-professionnelle.ch

16615FR – 2025-09 BVD